



## PREAVIS MUNICIPAL No 10-2023

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 8 décembre 2023

**Objet :** Installation photovoltaïque sur toit nouvelle UAPE et création d'une communauté RPC (Regroupement pour Consommation Propre)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

Les travaux pour la construction de la nouvelle UAPE avancent à grands pas. Dans le cadre de ce projet, le Conseil Communal avait requis auprès de la municipalité de faire une étude sur la pose de panneaux photovoltaïques en toiture afin de participer à l'effort climatique et lutter contre la hausse des coûts énergétiques.

### But du préavis

Pour répondre à la demande du Conseil Communal, la Municipalité a travaillé en collaboration avec le bureau d'architecture Yves Messerli et le bureau technique Nicolas Boillat DT Sàrl qui ont la charge de la réalisation de la nouvelle UAPE.

Le projet consiste en la pose de 310 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sur la toiture de la nouvelle UAPE et en la réalisation d'une communauté RCP pour les bâtiments UAPE-Cantine, bâtiment multifonction et station de pompage.

### Etude du projet

#### 1. Panneaux photovoltaïques

La pose d'une surface de panneaux solaires sur l'entier de la surface de toit, soit 310 mètres carrés permettrait la production d'une quantité annuelle d'environ 55'000 Kw/h selon les statistiques locales d'enseillement, l'exposition et la déclivité des deux pans de toiture concernés.

Mis à part quelques leurres liés aux fenêtres rampantes et aux sorties de ventilation, l'entier de la surface est concerné.

#### 2. Communauté RCP

Afin de garantir une utilisation locale de l'énergie produite de 55'000 kw/h par année, mentionnée sous le point 1, la mise en réseau des trois bâtiments suivants, nouvelle UAPE-Cantine, bâtiment multifonction et station de pompage est envisagée.



Les deux premiers nommés paraissent être une évidence, compte tenu qu'ils sont situés sur le parcours d'alimentation électrique de l'installation. Pour la station de pompage, l'idée s'est imposée car elle est située à proximité immédiate des autres bâtiments et qu'il s'agit d'un gros consommateur d'énergie électrique (plus de 140'000kw/h en 2022).

## Coûts

Le coût effectif des travaux est devisé à CHF 260'000.00 TTC (à prévoir une augmentation de la TVA de 7.7 % à 8.1 % dès 2024).

### 1. Devis estimatif

Propriété de la commune de Gimel - Nouvelle UAPE et Station de pompage  
Projet d'installation photovoltaïque, nouveau réseau électrique et nouvelle alimentation de la station de pompage  
Devis général pour crédit de construction sur la base des plans provisoires de l'exécution et des appels d'offres



N° CFC	Code des frais de construction	Intervenants	Montants devisés	Remarques
153	Adaptation du réseau électrique	Romande Energie SA	28 000.00	Modifications pour point de fourniture unique, y compris taxe de raccordement (augmentation de puissance)
211	Entreprise de maçonnerie	Debonneville SA	31 000.00	Fouilles en rigoles, remblayages et pose de canalisations pour câblages électriques
211	Entreprise de maçonnerie	Debonneville SA	1 700.00	socle en béton et pose d'une nouvelle armoire électrique en pied de façade du bâtiment multifonctions
231	Appareils à courant fort	SEFA SA	33 000.00	Ensemble d'appareillage, tableau et système de comptage
232	Installations à courant fort	SEFA SA	32 000.00	Lignes d'alimentations jusqu'à la distribution secondaire
239	Installation photovoltaïque	Electro-Sol SA	100 000.00	F +P de 157 modules photovoltaïques, soit. ~310 m2 pour une production moyenne de 55'000 KWh/an
291	Architecte	Boillat / Messerli	5 500.00	Honoraires architecte et direction des travaux (40 heures), y compris débours
293	Ingénieur électricité	Perrin & Spaeth SA	5 500.00	Honoraires ingénieur électricien (40 heures), y compris débours
296.0	Ingénieur Géomètre	Rossier SA	1 000.00	Relevé du réseau souterrain (communal)
511	Frais administratifs	Provision	1 000.00	Commune
511	Subvention	Pronovo	0.00	Rétribution unique estimé à 22'500.- (ne fait pas partie du crédit de construction)
525	Débours	Ing. - Archi.	500.00	Frais de reproduction, tirages et photocopies
569	Divers & imprévus	Provision	20 800.00	Réserve si nécessaire
	<b>Total</b>		<b>260 000.00</b>	

Gilly, le 14.11.2023

### 2. Moins-value et subvention

Pour le calcul de rentabilité, il faut toutefois tenir compte d'une moins-value sur le budget de construction de la nouvelle UAPE de CHF 70'000.00 environ pour les postes toiture et panneaux photovoltaïques.

Une rétribution unique d'environ CHF 22'000.00 (Pronovo) devrait nous être octroyée à l'achèvement des travaux.

## Revenus

Si l'on prend en compte la production d'électricité théorique de 55'000 kw/h, ce qui semble raisonnable, Nous pouvons clairement estimer que la moitié de la production devrait être utilisée de manière locale et l'autre moitié, réinjectée dans le réseau électrique, soit :

- 27'500 kw/h, utilisation locale estimée à CHF 0.30 :	CHF 8'250.00
- 27'500 Kw/h, injection dans le réseau à CHF 0.18 :	CHF 4'950.00
<b>Total :</b>	<b>CHF 13'200.00</b>



Ce qui représente un retour sur investissement d'une durée de moins de 15 ans sur le coût net des travaux, ceci même avec des calculs les plus pessimistes.

## Financement

La présente demande est basée sur un devis estimatif établi par le bureau d'architecture Messerli pour un montant de CHF 260'000.00, rétribution unique non déduite.

Le crédit de CHF 260'000.00 sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite du plafond d'endettement et/ou par la trésorerie courante pour le solde.

## Charges financières

L'investissement sera amorti sur une période de 15 ans.

Seuls les coûts liés à l'investissement (amortissement et intérêts de la dette) impacteront les comptes de fonctionnement.

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis No 10-2023 de la Municipalité
- Oüi le rapport de la Commission en charge de ce projet
- Oüi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de la nouvelle UAPE et de créer une communauté RPC (Regroupement pour Consommation Propre).
- 2) D'allouer un crédit maximum de CHF 260'000.00 TTC, rétribution unique non déduite, pour l'exécution de ces travaux.
- 3) De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.
- 4) D'amortir ces travaux sur une période de 15 ans.



- 5) De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.

Adopté par la municipalité dans sa séance du 28 novembre 2023.

**Au nom de la Municipalité :**



Philippe Rezzonico  
Syndic

Lucy Thalmann  
Secrétaire municipale

